



# Nouvelles du C.A.

Volume 18, n°5 (N° 421, 9 juin 2021)

## **Contrat de construction pour la réfection des vestiaires de la piscine**

Le conseil d'administration a autorisé l'octroi du contrat de travaux de construction au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Polyval Construction inc., pour réaliser les travaux de réfection des vestiaires de la piscine, pour un montant maximal de 919 649,00 \$ avant taxes, ainsi qu'une somme supplémentaire de 91 964,90 \$ pour couvrir les contingences.

Le projet consiste en la réfection complète des deux vestiaires actuels, qui seront combinés et transformés pour créer un seul vestiaire universel, accessible à toutes et à tous. Les travaux débuteront le 14 juin 2021 et devront être complétés au plus tard le 1er octobre 2021.

## **Mandat pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)**

Les membres du conseil ont autorisé la participation au mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la conclusion d'un contrat initial de douze mois avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles de six mois, pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge, pour un montant ne dépassant pas 1 300 000 \$ avant taxes, ainsi qu'une somme supplémentaire de 130 000 \$ pour couvrir les contingences.

## **Entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN 2021-2022**

Depuis 2010, le cégep du Vieux Montréal et le cégep de Matane ont établi des liens de collaboration visant une offre de formations collégiales dans le secteur de la créativité numérique et du divertissement.

Au sein du Campus ADN, les deux collèges ont mis en commun leurs expertises et offrent notamment des AEC dans le domaine du jeu vidéo.

Le conseil a autorisé la directrice générale, madame Mylène Boisclair, à signer la nouvelle entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN pour la période allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

## **Nouveau programme d'attestation d'études collégiales de spécialisation en métiers d'art du patrimoine bâti**

Le conseil d'administration a adopté le programme d'attestation d'études collégiales de spécialisation en métiers d'art du patrimoine bâti.

De concert avec le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), ce programme en métiers d'art du patrimoine bâti a pour objectif premier de développer des expertises spécifiques à ce secteur

d'intervention et le développement d'une formation structurante pour la transmission de ces savoir-faire spécialisés.

### **Cautionnement pour l'École d'ébénisterie d'art de Montréal (ÉÉAM)**

En 2018, l'ÉÉAM a travaillé sur un projet de mutualisation avec l'École de Lutherie-Guitare Bruand et l'École nationale du meuble et d'ébénisterie (ÉNME). En cours de processus, l'intervention d'une médiatrice engagée par le ministère de l'Enseignement supérieur a révélé que la mutualisation serait impossible puisque les philosophies des deux écoles sont trop éloignées et irréconciliables. Ainsi, l'ÉNME et le Cégep de Victoriaville (propriétaire de l'immeuble de la rue De Lorimier) ont décidé d'évincer l'ÉÉAM des locaux qu'elle occupait à cette adresse.

Au printemps 2020, en pleine pandémie, l'ÉÉAM a dû quitter ses locaux, plier bagage et entreposer tout son matériel et ses équipements. Dans l'attente d'une installation permanente, elle a entrepris de relocaliser ses activités de manière temporaire dans d'autres locaux, afin de prendre le temps pour ficeler un nouveau projet de relocalisation permanente, viable et prospère.

L'ÉÉAM est accompagnée par le ministère de la Culture et des Communications qui lui a octroyé une subvention d'urgence en raison du contexte actuel. De plus, le Ministère pourra soutenir financièrement un projet de relocalisation permanente de l'école. Celle-ci a débuté des démarches dans le but d'obtenir un prêt de 300 000 \$, prêt pour lequel elle a sollicité l'aide du CVM par le biais d'un cautionnement. Le conseil d'administration a autorisé le cégep du Vieux Montréal à cautionner ce prêt.

### **Monsieur Jacques-Olivier Moffatt nommé directeur des Services aux étudiants**

Le conseil d'administration a procédé à la nomination de monsieur Jacques-Olivier Moffatt à titre de directeur des Services aux étudiants. Au terme du processus de sélection, sa candidature a été le choix unanime du comité de sélection et du conseil d'administration.

Détenteur d'un baccalauréat en enseignement de l'éducation physique de l'Université de Sherbrooke, monsieur Moffatt occupe actuellement la direction adjointe aux affaires étudiantes au cégep Édouard-Montpetit. Il a également fondé l'entreprise Jeunesse en mouvement, qui offre des camps d'été, de la formation et des conférences dans le domaine du sport en milieu d'éducation, dont il a été le président pendant quatorze ans.

[Lire le communiqué officiel.](#)

### **Politique environnementale**

La [Politique environnementale modifiée](#) a été adoptée par le conseil d'administration.

En 2008, la première Politique environnementale a été adoptée par le conseil. Son actualisation est cependant devenue nécessaire.

Voici les principaux changements à la politique :

- Intégration de définitions (par exemple : écocitoyen);
- Intégration des principes directeurs de la *Loi québécoise sur le développement durable* dans la politique;

- Actualisation des rôles et responsabilités, notamment celles du Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) et de la direction adjointe à l'environnement et à l'innovation.

### **Règlement de gestion financière**

Les membres du conseil d'administration ont adopté le [Règlement de gestion financière](#) du cégep du Vieux Montréal modifié.

La dernière mise à jour remonte à juin 1998. Depuis, plusieurs lois et règlements ont été adoptés par le Gouvernement du Québec, modifiant sensiblement les processus relatifs à la gestion financière du Cégep. La *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE) et la *Loi sur l'administration financière* sont notamment celles qui ont amené des changements importants, en précisant certains seuils d'approbation et les redditions de comptes devant être réalisées.

### **Budgétisation de fonctionnement 2021-2022**

Le conseil d'administration a adopté le budget de fonctionnement pour l'année financière 2021-2022 au montant total de 88 725 190 \$, laissant un déficit de 180 595 \$, lequel sera assumé par le solde de fonds du Cégep.

La prévision budgétaire 2021-2022 repose principalement sur l'hypothèse d'un retour à la normale des activités, après une année difficile à la suite de la pandémie. L'allocation initiale, transmise par le Ministère, se traduit par une hausse des allocations de l'ordre de 4,6 %, ce qui permet de couvrir les coûts de système et qui constitue une bonne nouvelle, considérant le contexte budgétaire du Québec. Le Collège a néanmoins été prudent, notamment au niveau des revenus des entreprises autofinancées, puisque de leur côté, le retour à la normale pourrait s'effectuer un peu plus tard en cours d'année.

C'est ce qui explique principalement le déficit de 180 595 \$ prévu pour 2021-2022, lequel serait assumé par le solde de fonds s'il se matérialise au terme de l'année. À ce déficit est prévu le virement habituel de 300 000 \$ pour couvrir le service de l'emprunt autofinancé, lequel serait assumé également par le solde de fonds.

### **Calendrier des assemblées du conseil d'administration**

Le calendrier 2021-2022 pour les assemblées du conseil d'administration a été adopté :

- 29 septembre 2021, à 17 h 30
- 24 novembre 2021 (assemblée annuelle), à 17 h 30
- 16 février 2022, à 17 h 30
- 20 avril 2022, à 17 h 30
- 8 juin 2022, à 19 h

*Le bulletin Des nouvelles du CA est publié par la  
Direction des communications et des affaires corporatives*